



## Bailleur douteux

-----  
Par bgsd

Bonjour

mon bailleur m'a imposé l'utilisation d'un garant privé (jusque-là, rien d'étrange) cependant, alors que je lui ai soumis le garant, il m'a imposé de lui payer directement chaque mois la somme correspondant au service du garant (sans m'avoir demandé mon avis]. Le garant refuse de me répondre concernant la légalité de cette étrange pratique ce qui bien entendu est étrange... Cette pratique est elle légale?

exemple DE garant privé: xxxxxx (C'EST UN AUTRE GARANT EN FAIT)

Pour info, il y a plusieurs procédures en cours contre le bailleur pour d'autres faits....

-----  
Par janus2

Bonjour,

En fait, si j'ai bien compris, ce système est une assurance loyers impayés "inversée", c'est à dire que c'est le locataire qui la paie et non le bailleur comme normalement pour une GLI.

Concernant la légalité, c'est légal, mais cela doit normalement être une démarche volontaire du locataire. Je ne pense pas que le bailleur puisse l'imposer.